

PV du Conseil Municipal du 03/07/2026, convoqué le 22/06/2026, commune de FLORIMONT-GAUMIER

Présents : M LUCAS, JM LAVAL, M BAUDOIN, B DUCLAUD, A. DUPERRY, JR COUZINET, N CAPELAS, F PAROUTY, M CANTREL, C LAVAL

Absents : B. DUCLAUD, S. AMBAGTS -> Procuration donnée à JM LAVAL

Invité permanent : H DELSALLE

Secrétaire de séance : H. DELSALLE

Début de séance à 18h00

L'an deux mille vingt-six et le trois juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mathias LUCAS

Sur le fondement de l'article L.2121-17 du CGCT, le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Le cadre juridique des conditions de quorum des assemblées délibérantes étant respecté, la séance peut avoir lieu.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 05/06/2026
- 2- Achats de parcelles de M. CROUZIER et Mme THOCAVEN et abandon de parcelle de M. CARRETIER au profit de la commune
- 3- Travaux de réparation de la voirie de la Bertrandie : devis comparatifs
- 4- CR travaux de Gaumier
- 5- Embellissement : point sur la situation
- 6- Questions diverses

1- <u>Approbation du PV du Conseil Municipal du 05/06/2026</u>

Après lecture, le PV du conseil municipal du 05/06/2026 est adopté à l'unanimité

2- Achats de parcelles de M. CROUZIER et Mme THOCAVEN et abandon de parcelle de M. CARRETIER au profit de la commune

Délibération 2026-33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2241-1 et L.1311-13.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, l'article L. 1212-1

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'achat de parcelles pour l'élargissement de la route des acacias 24250 FLORIMONT-GAUMIER

Il propose que l'achat d'une portion de 1a et 6ca soit 106m² située sur les parcelles AB 207 et AB 208 à GAUMIERS appartenant à M. CROUZIER Michel, moyennant le prix de 10€ le m², soit 1060€.

Ce prix a été convenu et accepté par le vendeur.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'achat d'une parcelle pour une pose de réserve incendie au lieu-dit Bachaud 24250 FLORIMONT-GAUMIER

Il propose que l'achat d'une portion des parcelles AN 284 et AN 289 de 80m² située à BACHAUD appartenant à M. THOCAVEN Catherine soit faite moyennant le prix de 7€ le m².

Ce prix a été convenu et accepté par le vendeur.

Le Maire expose à l'assemblée l'abandon perpétuel au profit de la commune de la parcelle AL 0016 pour une pose de réserve incendie au lieu-dit La Peyre 24250 FLORIMONT-GAUMIER appartenant à M. CARRETIER Frédéric.

Le Maire expose ensuite à l'assemblée qu'il serait plus avantageux d'effectuer ces achats sous la forme d'actes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'achat et ses conditions,

Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne M. Jean-Marie LAVAL, adjoint au maire pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

3- Travaux de réparation de la voirie de la Bertrandie : devis comparatifs

Délibération 2026-34

Suite à l'effondrement de la route causé par un poids lourd de la société SAS Cypriote en février 2026, l'assurance AXA octroie un remboursement de 11 056€ pour effectuer les travaux de réparation.

Le Maire présente les devis présentés par 3 entreprises, SAS GARRIGOU TP CARRIERES, SARL LAGARDE ET LARONZE et l'entreprise ALSAT.

Les montant des devis sont de :

- SAS GARRIGOU TP CARRIERES : 11 058€ TTC
- SARL LAGARDE ET LARONZE : 13 890€ TTC
- Entreprise ALSAT : Refuse le chantier finalement

Alain DUPERRY propose un dernier choix pour l'entreprise RODES , mais classé sans suite car un 3^{ème} devis avait été effectué avec l'entreprise ALSAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis de la SAS GARRIGOU TP CARRIERES de 11 058€ TTC

- Mandate M. le Maire à signer ce devis.

4- CR travaux de Gaumier

Une visite a été effectuée ce matin en présence de la SOGEDO, SMDE24, et des chefs de chantier.

Les travaux se dérouleront selon la manière suivante:

- Intervention de CAPRARO en 2 phases (entreprise d'eau potable, maître d'œuvre : SMDE24) : changement des tuyaux d'eau potable.
 - Début Septembre : Début des travaux sur la zone « Pont de Gaumier »
La route des Deux Villages sera fermée pendant l'intervention sur cette zone
 - Fin Septembre : Travaux sur la portion de fin de Gaumier
 - Du 1^{er} au 15 Novembre : Travaux de jonction entre les zones
- ⇒ Durée totale de l'intervention sur GAUMIER: 2 mois ½
- Intervention de la Société LAGARDE ET LARONZE début Octobre pour les travaux de voirie : STOP, Talus, Ecluses... Mise en place du goudron mi-Novembre selon les conditions météorologiques, sinon report en 2027
- Intervention de la COMCOM pour l'installation des dispositifs vélo

Il faut prévoir l'évacuation des déchets des travaux, la fermeture de la route communiquée aux Villes et Entreprises ayant habitude d'emprunter ce secteur et un plan en vue aérienne pour le passage des gaines.

5- Embellissement : point sur la situation

Intervention de JR COUZINET :

Il remercie Marie CANTREL, Nathalie CAPELAS ainsi que Didier ESPINET (cantonnier GER Sarladais) pour leur investissement et leur disponibilité.

Afin de faciliter à Didier ESPINET l'arrosage de plantes et arbustes souvent éloignés des points d'eau sur toute la commune, une tonne a été prêtée par Claude FRESQUET en attendant que la commune en achète une. Le retour est très positif. Une personne de Campagnac-les-Quercy propose à la vente une tonne de 1200l à voir 2^{ème} quinzaine de Juillet. Le Conseil rappelle de veiller à ce que le PTAC soit respecté.

Il rappelle que chacun a ses propres missions :

- Gaumier : La référente de ce secteur est Nathalie CAPELAS
- Bourg : La référente de ce secteur est Marie CANTREL
- Autres zones : Le référent de ce secteur est Didier ESPINET

En cas d'absence, Jean-Roger COUZINET soit organiser le remplacement. Pour information, Didier ESPINET prend ses congés annuels du 06 au 21/08/2026 et Nathalie CAPELAS de fin Août à Mi Septembre.

Le réseau d'arrosage :

- Celui de l'Eglise a été refait.
- Celui de l'Ecole de Florimont doit à son tour être refait dans les semaines qui suivent
- A l'automne, avec l'aide du cantonnier détaché pour cette mission : réfection de tout le reste du bourg pour tous les points où le réseau manquera

Nathalie CAPELAS soulève une difficulté sur Gaumier sur un point d'arrosage : A voir sur site pour pouvoir y remédier temporairement.

Problématique sur le bourg : Mme WACK (locataire d'un des logements communaux) avait obtenu l'accord de Jean-Marie LAVAL sous l'ancienne municipalité pour arroser son potager avec l'eau communale. Elle débranche le nouveau programmeur et provoque des dérèglements au niveau de l'arrosage. Mathias LUCAS et Florence PAROUTY vont lui demander d'arroser après 22h pour ne plus dérégler la programmation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 18h20. LA prochaine date de Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

6- Questions diverses

- Permis de construire hors PLUI acceptés pour : MAROUSSIE, CARMEL, SCI LAGARRIGUE, PEREZ, LAVAL, KRANT, GRIFFAULT et COUZINET
- Achat d'un frigo et cuisinière chez PEJOUT à Sarlat pour la salle des fêtes pour un montant de 1800€. Dépannage à domicile possible.

- Projet d'aménagement de la terrasse avant de la salle des fêtes dans le cadre du Bicentenaire (restreint du fait du classement aux monuments historiques de l'Eglise Saint-Blaise du Bourg) : Store double à 5000€, ou 2 barnums à louer pour 7500€
- Plan de Sauvegarde Communal mis à jour par Mathias LUCAS et Florence PAROUTY à la demande de la Préfète
- Publication sur le site Web de la Commune du rappel des fonctions et des modalités de communication avec le Conseil Municipal par ce texte :

« Madame, Monsieur

A la suite des dernières élections, votre Conseil municipal s'est mis au travail avec la ferme intention de poursuivre son action tout au long de son mandat.

Cette action peut susciter pour vous des questions et interrogations, voire une opposition.

Ces réactions sont légitimes et le Conseil municipal souhaite les entendre et entretenir un dialogue fructueux avec les habitants de la commune, dans le respect des compétences de chacun.

A cette fin, vous pouvez rencontrer les élus et les contacter en les sollicitant, soit directement s'ils y ont consenti, soit auprès du secrétariat de la Mairie, pour prendre rendez-vous ou leur adresser un courrier.

Ces demandes et sollicitations se doivent simplement de respecter l'usuelle courtoisie qui doit procéder aux échanges entre nous.

Les élus du Conseil municipal »

La séance est clôturée à 20h47.

Le secrétaire de séance,

H. DELSALLE



Le Maire,

M. LUCAS



